

CONDITIONS D'INSCRIPTION

RÈGLES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront mises en vente sur le site internet <https://utmb.world/fr/wildstrubel> le jeudi 9 décembre à 10h par achat direct, sans pré-enregistrement et sans loterie. L'inscription se fera jusqu'au 19 août à minuit ou jusqu'à épuisement des places. Il n'y aura pas de liste d'attente.

Les inscriptions se feront exclusivement sur internet et le paiement se fera par carte de crédit.

Du 9/12/2021 au 31/12/2021 minuit:

- WILD 106 (106k) : 140 CHF
- WILD 50 (50k) : 75 CHF
- WILD 23 (23k) : 50 CHF

Du 01/01/2022 au 31/04/2022 minuit:

- WILD 106 (106k) : 170 CHF
- WILD 50 (50k) : 90 CHF
- WILD 23 (23k) : 60 CHF

Du 01/05/2022 au 19/08/2022 minuit:

- WILD 106 (106k) : 185 CHF
- WILD 50 (50k) : 100 CHF
- WILD 23 (23k) : 65 CHF

Toute personne âgée d'au moins 18 ans le jour de la course peut s'inscrire à toutes les courses. Vous pouvez vous inscrire à la WILD 23 à partir de 16 ans avec une autorisation parentale si vous n'avez pas encore 18 ans. Pour s'inscrire à la course WILD 106, les coureurs doivent avoir prouvé leur expérience dans la course de trail longue distance. Il leur sera demandé d'avoir un indice de performance dans les catégories 50K ou 100K. Plus d'informations ici (<https://utmb.world/utmb-index>)

L'inscription est nominative. Il n'est pas permis de transférer l'inscription à une autre course ou à une autre course ou à une autre personne pour quelque raison que ce soit.

Coureurs élite :

Afin de reconnaître équitablement les athlètes de haut niveau et d'assurer une gestion équitable des demandes d'inscription, nous réservons des places aux athlètes élite en fonction de leur indice de performance. Les coureurs élite doivent s'inscrire pendant la période d'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

	Hommes			Femmes			
	50K	100K	100 M	50K	100K	100M	
Direct et offert	850	820	800	710	690	650	
Direct and payant	800	770	720	650	610	560	Ou Top3/pays



Les coureurs répondant à ses critères peuvent bénéficier des conditions d'inscription ci-dessus.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les prix comprennent la TVA (7.7%) et les frais d'inscription.

Des frais administratifs supplémentaires de 5% seront facturés. Ces frais administratifs ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

1) CE QUI EST INCLUS

- Dossard
- Cadeau de bienvenue
- Accès aux postes de secours
- Transport vers la ligne de départ (WILD 50 et WILD 23)
- Transport des sacs de rechange
- Assistance médicale
- Cadeau du finisher
- Services après la course (douche, salle de repos)
- Repas après la course (différent du poste de secours final)

2) ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

a) Remboursement sans assurance :

Date de l'annulation	% de remboursement
Jusqu'au 7 mai	60%
Jusqu'au 7 juillet	50%
Jusqu'au 7 août	30%
Après le 7 août	Aucun remboursement

b) Assurance annulation d'inscription

L'objectif de cette assurance annulation est de permettre au coureur d'être intégralement remboursé des frais d'inscription s'il souhaite annuler son inscription pour les raisons suivantes :

- Maladie grave, blessure grave ou décès du coureur ou d'un membre de sa famille.
- Grossesse du coureur inscrit
- Si le coureur ou un membre de sa famille a été contrôlé positif au Covid19 jusqu'à un mois avant l'événement.
- Si le coureur se voit refuser l'embarquement à l'aéroport de départ suite à un test de température



Les coureurs qui annulent leur inscription ou ne participent pas à la course à laquelle ils se sont inscrits ne bénéficient d'aucun avantage lors de la loterie de l'année suivante.

Prix de l'assurance annulation :

- WILD 106 : 15 CHF

- WILD 50 : 10 CHF

- WILD 23 : 7 CHF

L'assurance annulation doit être souscrite au moment de l'inscription.

Conditions générales de vente :

https://reg.livetrail.net/documents/LIVRET_Annulation%20toutes%20causes%20justifiees_4637_11_2020.pdf

c) Conditions exceptionnelles

Si une course est annulée ou si l'événement doit être organisé différemment (par exemple, une ou plusieurs courses doivent être annulées), pour toute raison indépendante de la volonté du Groupe UTMB, plus de 30 jours avant le départ, les coureurs seront partiellement remboursés des frais d'inscription. Le montant du remboursement sera décidé de manière à permettre à l'organisation de faire face aux dépenses irrémédiables engagées à la date de l'annulation. Les coureurs seront remboursés comme suit :

	% remboursement
Jusqu'au 7 mai :	60%
Jusqu'au 7 juillet :	50%
Jusqu'au 7 août :	30%
Après le 7 août :	Aucun remboursement

Si une course est annulée moins de 30 jours avant le départ ou si une course en cours est interrompue, les frais ne seront pas remboursés.

